



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2656
7 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 7 février 1986, à 10 h 30

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

M. HOGUE

Bulgarie

M. GARVALOV

Chine

M. FAN Guoxiang

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

Mme BYRNE

France

M. RAPIN

Ghana

M. DUMEVI

Madagascar

M. RABETAFIKA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

M. GORE-BOOTH

Thaïlande

M. KASEMSARN

Trinité-et-Tobago

M. GRANDERSON

Union des Républiques
socialistes soviétiques

M. SAFRONCHUCK

Venezuela

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Conformément à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Ethiopie, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, du Nicaragua, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. de Figueiredo (Angola), M. Legwaila (Botswana), M. Dinka (Ethiopie), M. Verma (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Dos Santos (Mozambique), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Foum (République-Unie de Tanzanie), M. Sarré (Sénégal), M. Birido (Soudan), M. Ngo (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Egypte, de la République démocratique allemande et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être

Le Président

invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. Badawi (Egypte), M. Hucke (République démocratique allemande) et M. Golob (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est M. Lesaoana Makhanda, à qui le Conseil a adressé, à la 2654^{ème} séance, une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKHANDA (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous sommes certains que vos qualités personnelles et vos talents diplomatiques incontestables faciliteront grandement les efforts du Conseil pour traiter de manière juste et efficace toutes les questions dont il pourrait être saisi durant ce mois. Je voudrais également rendre hommage à votre pays révolutionnaire pour son appui constant à notre juste lutte.

Je voudrais en outre exprimer ma reconnaissance et mon admiration profondes à votre prédécesseur, l'ambassadeur Li Luye, représentant d'un pays dont l'expérience a été pour nous une source d'enseignements au cours des années, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Au nom du Pan Africanist Congress of Azania, défenseur des aspirations authentiques du peuple dépossédé, opprimé, exploité, victime de discrimination mais toujours en lutte de l'Azanie, qu'il me soit permis d'exprimer les remerciements de mon organisation aux membres du Conseil de sécurité pour la prompte convocation de cette très importante série de réunions destinées à l'examen de la situation explosive qui continue de régner en Afrique australe. Toutefois, ce qui est encore plus important, c'est de savoir si tous les membres du Conseil seront disposés, après avoir examiné sérieusement la question, à adopter des mesures concrètes en vue de mettre fin une fois pour toutes au système maléfique de l'apartheid en Afrique du Sud, qui est la cause profonde de l'état de choses existant dans notre région. Dans sa déclaration, M. Botha s'est efforcé de rassurer le conseil en déclarant :

"Nous avons dépassé le système colonial périmé du paternalisme aussi bien que le concept tout aussi périmé de l'apartheid."

L'apartheid n'est pas un concept; c'est un système, qui doit être éliminé, démantelé. Un concept, c'est une notion ou une idée abstraite. Il serait relativement facile de le modifier et d'imposer un sens différent à la même structure, le même fléau continuant de sévir en vertu d'un concept différent.

Il y a des années que la région de l'Afrique australe ne connaît plus la paix. Les Etats de première ligne et les Etats voisins de la région ont vu leur souveraineté et leur intégrité territoriale violées à maintes reprises par des

M. Makhanda

actes d'agression et, tout récemment encore, le régime raciste de Pretoria menaçait de recourir à la force contre eux. Ces menaces d'emploi de la force ne visent qu'un objectif et un seul : la déstabilisation de ces pays en développement et de la région dans son ensemble. Pour reprendre les paroles prononcées par le président Johnson P. Mmabho :

"M. Botha et ses lieutenants prennent trop au sérieux leur rôle de superpuissance régionale, à leurs propres risques et périls."

C'est cette mentalité du régime raciste, que nous avons eu tout loisir d'analyser à fond durant notre emprisonnement dans les années 60, qui nous a poussés à adopter comme stratégie une guerre populaire et à nous jurer de la déclencher dès que les conditions seraient propices.

Dans les documents qui reflètent notre position et que nous avons adressés à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nous avons toujours souligné que notre juste lutte serait et devrait être issue de notre propre sol et qu'il serait irresponsable, que dis-je, criminel, d'utiliser comme bases les territoires des Etats de première ligne ou des Etats voisins. La position du PAC est exposée dans notre document "Principes directeurs pour la Stratégie de l'OUA sur l'Afrique australe". Cet effort est désormais apparent partout à l'intérieur de l'Azanie occupée, et il ne fera que croître tant que les véritables questions de la libération nationale et de l'autodétermination des masses dépossédées et opprimées de notre pays ne seront pas traitées. Cela, le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) en est absolument certain.

Nous nous proposons de prouver au Conseil que les Etats de première ligne et les Etats voisins sont devenus les "souffre-douleur du Roi". Jadis, un "souffre-douleur du roi" était quelqu'un qui était élevé comme compagnon d'un prince ou d'un jeune noble et qui était puni à sa place pour tous ses méfaits.

En raison de l'inaction persistante du Conseil à l'égard du régime raciste de Pretoria, cet organe éminent et respecté ne peut échapper à l'opinion qui se dégage lentement que le Conseil de sécurité souscrit en fait à la position visant à faire de ces Etats les "souffre-douleur du Roi". En d'autres termes, les Etats de première ligne et les Etats voisins de notre région servent de bouc émissaire pour les péchés du régime de Pretoria, avec la connivence de certains membres du Conseil. Le Conseil ne peut ou ne veut pas punir l'Afrique du Sud raciste; alors il permet à l'Afrique du Sud de châtier ses voisins pour ses propres méfaits.

M. Makhanda

Tous ces Etats ont toujours soutenu les principes consacrés dans les conventions relatives aux réfugiés et auxquelles ils sont signataires. Ils l'ont fait en dépit des dépenses énormes que cela entraîne pour leurs économies chancelantes, héritées de l'époque coloniale, et malgré les difficultés qui en résultent pour le bien-être de leurs propres ressortissants. Ils ont consenti à bien des sacrifices à cet égard et ils continuent. Pour avoir soutenu, aux yeux de tous, leurs nobles idéaux et donné asile et accordé un répit à ceux qui sont persécutés, désespérés, sans abri, aux veuves et aux dépossédés, ils sont impitoyablement châtiés : on tue leurs ressortissants, on viole ou on occupe des parties de leur territoire national, on arme et on forme des bandits pour terroriser leurs citoyens et saboter leurs économies, autant d'actes qui constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur les principes du droit international.

Le "prince" - en l'occurrence l'Afrique du Sud raciste - doit être puni. C'est sur les méfaits du "prince" que nous devons nous concentrer.

Depuis l'imposition de la prétendue nouvelle Constitution en août dernier - une constitution qui a été rédigée par les oppresseurs et qui renforce l'apartheid -, le peuple dépossédé et victime de discrimination résiste héroïquement. En rejetant à juste titre et à une majorité écrasante la "nouvelle Constitution", le peuple s'est gagné l'appui enthousiaste du monde entier mais a dû essuyer les coups de feu et subir la détention, et les massacres de protestataires sont devenus pratique courante dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. Les funérailles publiques sont chaque fois l'occasion de nouveaux massacres de la part des racistes. La réalité des tueries quotidiennes à l'intérieur de l'Afrique du Sud de l'apartheid est reconnue de tous. La question qui se pose est celle de savoir quelle est la cause profonde de ces tueries. Sont-elles le fait de voyous, de fauteurs de troubles, ou sont-elles dues à la présence d'Etats voisins?

Remontons un peu plus dans le temps : lors du vingt-cinquième anniversaire du massacre de Sharpeville, qui a eu lieu au cours d'une campagne anti-laissez-passer mise au point et organisée par le Pan Africanist Congress of Azania, des Africains de la ville langa de Uitenhage assistaient calmement aux funérailles d'Africains tués par la police raciste du "prince". Des personnes innocentes et sans défense qui suivaient le cortège funèbre ont été abattues de sang-froid.

M. Makhanda

Une commission d'enquête constituée par le régime lui-même a établi que les personnes présentes dans le cortège funèbre n'avaient nullement provoqué l'incident et que la police n'était aucunement justifiée à ouvrir le feu contre des hommes, des femmes et des enfants sans défense et sans armes. Ces conclusions sont désormais connues de tous.

Pourtant, ces conclusions prouvent sans aucun doute que la tuerie a été conçue de façon délibérée et exécutée par l'appareil du régime, à savoir la police et l'armée du "prince". Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, existe un terrorisme d'Etat.

Le "prince" raciste pratique ce terrorisme d'Etat pour perpétuer son système diabolique de l'apartheid, quoiqu'il prétende, publiquement, qu'il recourt à la violence pour "préserver l'ordre public". La proclamation de l'état d'urgence, l'année dernière, dans quelque 36 régions à l'intérieur de l'Afrique du Sud de l'apartheid, avait pour but, prétend le "prince", de protéger les citoyens respectueux des lois. Entre-temps, le régime a déclenché le règne de la terreur, et aucun Africain ne se sent à l'abri de la police de l'ennemi à la gâchette facile, des détentions et de l'exil loin de ses terres ancestrales. The New York Times d'aujourd'hui contient un article qui se réfère précisément à cette vieille politique pratiquée par le régime raciste, qui consiste à déplacer les Africains de leurs terres ancestrales. Je voudrais lire quelques paragraphes de cet article écrit par Alan Cowell. Ils se lisent ainsi :

"Un groupe de défense des droits civils sud-africain a accusé les autorités blanches aujourd'hui d'entreprendre le premier, déplacement forcé des Noirs, en deux ans, mesure qui semble être en conflit avec l'intention déclarée du gouvernement d'apporter des changements dans la politique raciale...

Vendredi dernier, le président P. W. Botha a annoncé au Parlement que son gouvernement voulait partager le pouvoir avec les Noirs par le truchement d'un conseil national statutaire, qui inclurait les leaders des soi-disant homelands tribaux.

Parlant des autorités, Mme Walt, une sud-africaine blanche qui travaille pour le mouvement de défense des droits civils, a dit 'Leurs actes tournent leurs paroles en dérision'."

Des milliers d'individus ont été rassemblés. La presse s'est vu imposer une censure stricte.

L'imposition de l'état d'urgence révèle deux choses. Premièrement, ces régions sont littéralement devenues des zones opérationnelles en ce qui concerne les mouvements de libération nationale. A ce jour, depuis septembre 1984, des communautés entières ont refusé de payer leurs loyers, et les autorités n'ont aucun moyen de les y contraindre; elles ont essayé, mais sans succès. Il en va particulièrement ainsi dans le triangle du Vaal, bien que cette tendance s'étende maintenant à des régions plus lointaines, telles que Durban et les townships excentriques. Deuxièmement, l'état d'urgence ne visait ni à régler les problèmes qui se posaient vraiment ni à s'attaquer à la cause de ces problèmes, mais à conférer des pouvoirs au régime raciste pour lui permettre de museler la presse internationale.

Quant aux pouvoirs spéciaux conférés à la police pour lui permettre de procéder à des arrestations arbitraires, il n'y a là rien de nouveau parce que la législation de l'Afrique du Sud raciste contient suffisamment de lois draconiennes pour incarcérer les opposants politiques.

La poursuite des victimes innocentes de l'apartheid, fuyant les actes diaboliques dont j'ai parlé jusque dans les Etats voisins où ils ont trouvé refuge, c'est ce que le "prince" appelle "Eliminer la source du terrorisme dans notre région" (South African Press Release 25/85, 30/12/85.)

Dimanche dernier, 2 février 1986, j'ai reçu de notre président un message que j'ai immédiatement communiqué au Bureau du Secrétaire général, qui concerne le sort de 16 réfugiés du PAC, dont deux veuves et cinq enfants - tous les enfants sont âgés de moins de 10 ans et l'un d'entre eux n'est âgé que de neuf mois - lesquels le "prince" raciste souhaitait voir expulser du Lesotho à 11 heures du matin TU le 31 janvier 1985. Moins de 24 heures plus tard, j'ai reçu un autre appel urgent de notre représentant au Lesotho, selon lequel six nouveaux arrivants venaient d'être retenus au point d'immatriculation et étaient menacés de déportation, sur l'instigation du régime raciste. Je dois mentionner également que les 16 personnes susmentionnées attendaient de recevoir leur allocation mensuelle du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Maseru; ils ne se trouvaient nullement sur une base militaire - si, en effet, il y en a une. Il est ahurissant

M. Makhandu

de penser que des veuves avec de jeunes enfants puissent être "une source de terrorisme dans la région".

Le fait que la situation à l'intérieur - je souligne "à l'intérieur" - de l'Afrique du Sud de l'apartheid ait atteint un stade de crise de grande ampleur et de chaos ne saurait étonner personne. C'est là le résultat inévitable du système diabolique de l'apartheid que poursuivent impitoyablement les colonisateurs fascistes de l'Azanie. Les politiques et pratiques exercées par le régime raciste de l'Afrique du Sud sont à l'origine de tous les problèmes qui se posent en Azanie, en Namibie occupée illégalement et en Afrique australe dans son ensemble. Tant que l'on n'aura pas reconnu ce fait fondamental, on ne pourra trouver la juste solution du problème. En outre, il faut que l'on reconnaisse que ce sont les opprimés et les dépossédés qui détiennent le pouvoir de favoriser un changement véritable en Azanie et non les oppresseurs. En aucun moment de l'histoire, les oppresseurs n'ont abdicé leurs pouvoirs de leur plein gré.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité. Pourquoi la paix ne règne-t-elle pas en Afrique australe? La réponse est simple : ce sont les politiques inhumaines discréditées que poursuit une minorité raciste à l'esprit étroit qui en sont la cause. Par conséquent, le Conseil de sécurité devrait reconnaître cet état de chose et s'y attaquer.

Notre peuple sait qu'en dernière analyse nous sommes nos propres libérateurs. Nous n'allons pas éluder cette responsabilité. Cependant, nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a également une responsabilité et une conscience. Il ne peut pas et ne doit pas permettre qu'une minorité colonisatrice soumette une majorité colonisée au massacre, au meurtre, à la torture, à la détention, à la dénationalisation et à l'éviction de ses terres ancestrales et de ses foyers. C'est là une responsabilité que le Conseil de sécurité - ou, plutôt, certains de ses membres - ne saurait méconnaître qu'à ses propres risques.

Le peuple azanien a prouvé sans l'ombre d'un doute que la révolution qui s'intensifie et se prolonge à l'intérieur de l'Azanie n'est pas une guerre raciale, mais une lutte nationale destinée à libérer l'humanité du fléau de l'exploitation, de l'oppression et de la domination de l'homme par l'homme. Pour étayer ces faits, je voudrais citer un article de M. Fourie qui a été publié dans Seeld, l'un des principaux journaux afrikaners. Il y est dit :

M. Makhanda

"Le PAC estime que les Sud-Africains blancs devraient rester dans le pays sous un régime majoritaire noir et que le pays devrait s'appeler Azanie."

Autrement dit, notre lutte a pour objectif, entre autres, de confirmer cette vérité universelle que l'homme est fait à l'image de Dieu, à sa ressemblance, et que par conséquent tous les hommes sont créés et naissent égaux et ne peuvent exercer leur domination que sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tout ce qui rampe sur la terre. Le président Reagan, lui-même, reconnaît ce fait : il a dit, ainsi que le rapporte le Daily Challenge du 10 septembre 1985 :

"Le système de l'apartheid signifie une discrimination raciale délibérée, systématique et institutionnalisée qui dénie à la majorité noire les droits qu'elle a reçus de Dieu."

M. Makhanda

Avant de terminer, qu'il me soit permis, monsieur le Président, de lancer un appel à vous et à tous les membres du Conseil. Je voudrais vous demander de sauver la vie de six patriotes azaniens qui récemment ont été condamnés à mort par le régime raciste de l'Afrique du Sud pour avoir soi-disant tué le maire adjoint de Sharpeville en septembre 1984, lors du déclenchement des troubles actuels. L'un de ces condamnés est une jeune femme, Theresa Ramashamola, ayant à sa charge sa mère, âgée de 50 ans, et ses deux jeunes soeurs. Les autres condamnés sont Mojalefa Reginald Safatsa, Rid Malebo Mokeona, Dupa Moses Diniso, Duma Joshua Khumalo et Francis Dan Mokgasi. Au cours des deux dernières décennies plus 100 membres du PAC ont été exécutés. Nous espérons que ce conseil ne permettra pas que ces patriotes subissent le même sort.

La mort est affreuse. Et il sied que nous nous joignons à nos compatriotes pour présenter nos condoléances au peuple et au Gouvernement américains pour la perte douloureuse de leurs courageux astronautes.

Je voudrais, pour terminer, relire les paroles que j'ai déjà prononcées en ce conseil le 17 août 1984, deux semaines à peine avant les événements du 3 septembre 1984 qui ont embrasé toute l'Azanie :

"Le représentant de l'Afrique du Sud, dans la déclaration qu'il a faite hier au Conseil a dit : 'Le préjugé n'est pas de nature à ployer devant la raison...' (S/PV.2548, p. 28-30). Puisque la nouvelle constitution est fondée sur les préjugés, on peut donc supposer qu'on ne la modifiera pas par la raison. Quelles sont alors les autres possibilités? Pour ceux qui sont opprimés, exploités, spoliés et sont victimes de la discrimination en Azanie, la réponse est évidente." (S/PV.2551, p. 41)

La communauté internationale a vu à la télévision comment le peuple azanien a réagi et continue de réagir face au sectarisme. Faisons tous preuve de la raison qui nous a été donnée par Dieu avant que nous soyons frappés par la foudre comme cela s'est produit pour Saul lorsqu'il se rendait à Damas pour persécuter des innocents.

Puis-je aussi ajouter que nous abhorrons l'acte de piraterie et de terrorisme commis par Israël contre l'avion libyen qui a été détourné après avoir quitté le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne. La cause du peuple palestinien est la nôtre, car c'est la cause de l'humanité.

M. Makhandu

Les Etats de première ligne et les Etats voisins sont les bons Samaritains de ce monde. Ils ne devraient pas être punis pour leurs bonnes actions. Au contraire, la communauté internationale devrait s'efforcer de les aider encore plus.

Le PRESIDENT : Je remercie M. Makhandu des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. Exc. M. Paul Lusaka, président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Je lui donne la parole.

M. LUSAKA (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de février. Nous sommes convaincus que grâce à votre compétence et à votre expérience personnelle des affaires internationales les séances du Conseil consacrées à l'examen de la situation en Afrique australe produiront des résultats fructueux.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. Exc. M. Li Luyé, représentant permanent de la République populaire de Chine auprès des Nations unies, pour l'efficacité et le talent avec lesquels il a présidé les débats du Conseil en janvier, notamment lors de l'examen de la situation dans une autre région troublée du monde.

En 1985, le Conseil de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier la situation en Afrique australe. Il a poursuivi son examen de la situation en Namibie et de la détérioration des conditions à l'intérieur même de l'Afrique du Sud. Il a aussi examiné les actes d'agression militaire, de déstabilisation et de sabotage perpétrés par l'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne et d'autres Etats comme l'Angola, le Mozambique, le Botswana et le Lesotho. En 1985, le Conseil a adopté neuf résolutions condamnant la politique et les actes du régime raciste.

Au cours de cette période de séances quasi permanentes du Conseil de sécurité, la situation en Afrique australe n'a fait que s'aggraver et elle est devenue extrêmement dangereuse. Le régime raciste a défié la communauté internationale avec une arrogance toujours plus grande en lançant des raids au-delà de ses frontières, en menaçant d'envahir d'autres Etats et en poursuivant son occupation en Angola. Entre-temps, la brutalité du régime d'apartheid contre son propre

M. Lusaka

peuple continue sans faiblir et son intransigeance à l'égard de la Namibie reste entière.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande expresse du représentant permanent du Soudan, au nom des Etats africains aux Nations Unies. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en tant qu'Autorité administrante du Territoire jusqu'à l'indépendance, se félicite de la convocation du Conseil de sécurité pour connaître de la situation en Afrique australe.

Je voudrais, au nom du Conseil pour la Namibie, exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuellar, pour ses efforts inlassables et continus en vue d'obtenir la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, et pour son attachement à la paix régionale en Afrique australe. Le Conseil pour la Namibie réitère sa confiance sans réserve au Secrétaire général dans l'accomplissement de sa tâche, au nom des Nations Unies, et l'assure de son concours indéfectible.

L'année dernière nous avons commémoré le quarantième anniversaire de la création des Nations Unies. Les dirigeants du monde entier ont passé en revue les réussites et les échecs de notre organisation. Mais pour ce qui est de la Namibie, nous ne pouvons que rappeler les tentatives avortées du Conseil de sécurité pour s'attaquer de façon décisive et résolue au problème de l'Afrique du Sud. Pour ceux qui ont connu la domination coloniale, cette carence devient d'autant plus évidente que l'année dernière nous avons commémoré l'adoption de la Déclaration sur la décolonisation, la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de 1960, qui constitue la charte de la liberté pour les peuples assujettis au joug colonial. Le Conseil pour la Namibie rappelle une fois encore que le Conseil de sécurité a la responsabilité particulière d'agir sans délai pour faire appliquer ses propres décisions en la matière, notamment la résolution 435 (1978).

M. Lusaka

Le Conseil de la Namibie invite le Conseil de sécurité, en particulier ses membres occidentaux, à accorder aux événements en Afrique australe l'attention qu'ils exigent compte tenu de leur évolution de ces derniers mois. Le peuple opprimé de l'Afrique du Sud continue de se dresser avec intensité. Les événements ne se produisent pas toutes les quelques semaines, mais ont lieu quotidiennement et simultanément dans tout le pays en dépit de la brutalité du régime. Des secteurs toujours plus nombreux de la communauté blanche demandent qu'un dialogue soit entamé avec les véritables représentants de la majorité africaine, et même les sociétés reconnaissent maintenant que l'apartheid ne convient plus aux affaires.

Les membres du Conseil savent que, dans le cadre d'efforts continus pour éliminer apartheid et amener la paix en Afrique australe, les ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne ont tenu des réunions avec les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne à Lusaka, en Zambie, les 3 et 4 février 1986, pour examiner la situation en Afrique australe. Ils ont passé ensemble attentivement en revue la grave situation qui sévit dans notre région et ont convenu d'un communiqué conjoint que le bureau du Secrétaire général fera probablement distribuer en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le communiqué adopté à Lusaka est une déclaration de principe très nette selon laquelle les pays africains et européens sont unanimement en faveur de la lutte contre le système d'apartheid. Lors de cette réunion, non seulement le système d'apartheid a été condamné mais il a été demandé qu'il soit complètement éliminé sous toutes ses manifestations.

Le Conseil de la Namibie estime significatif qu'à l'étape actuelle les participants à la réunion de Lusaka se soient catégoriquement prononcés en faveur de l'adoption de mesures par la Communauté économique européenne (CEE), le Commonwealth, les pays nordiques, les Etats-Unis ainsi que par les autres gouvernements et organisations contre le régime raciste et recommandé qu'au cas où ces mesures n'aboutiraient pas au résultat souhaité des mesures additionnelles devraient être envisagées.

Il est également significatif qu'à cette réunion de Lusaka l'occupation continue et illégale de la Namibie ait été condamnée et qu'il ait été réaffirmé que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constituait la seule base à une solution pacifique de la question de l'indépendance de la Namibie. Le Conseil de

M. Lusaka

la Namibie reste profondément attaché à l'application de cette résolution car tout autre délai dans sa mise en oeuvre ne peut que déboucher sur un accroissement des tensions et de l'instabilité en Afrique australe.

Cet important organe devrait condamner l'Afrique du Sud pour ses actes de déstabilisation dans les Etats de première ligne et d'autres Etats de la région. Je dois dire que le Conseil de la Namibie a noté avec satisfaction que dans leur Communiqué dont je viens de parler les participants considèrent également comme nul et non avenu le prétendu gouvernement intérimaire en Namibie, qui constitue une violation directe de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons que féliciter les pays qui ont participé à la réunion de Lusaka pour avoir constamment rejeté les manigances de l'Afrique du Sud visant à court-circuiter l'ONU. La question du couplage, déjà rejetée par ce conseil, a également été rejetée catégoriquement à Lusaka. Certes, le Conseil de sécurité ne peut en rester là. L'Afrique du Sud doit être amenée à comprendre qu'il y a une limite à la patience du Conseil de sécurité face à son intransigeance.

Tout en insistant sur le retrait des forces cubaines de l'Angola en tant que préalable à l'application du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, l'Afrique du Sud a, à plusieurs reprises, envahi l'Angola afin d'aider militairement l'UNITA, un mouvement d'insurgés qui cherchent à renverser le gouvernement légitime du MPLA en Angola.

L'"engagement constructif", qui devait définir la stratégie régionale a manifestement échoué. La stratégie devait établir un cadre d'ensemble pour la sécurité régionale, favoriser l'accès à l'indépendance de la Namibie et des changements positifs dans la politique d'apartheid en Afrique du Sud. Nous avons vu se dégager une stratégie de négociations sous le couvert de l'engagement constructif. Il va sans dire que la transition de la déstabilisation à la diplomatie ne s'est pas concrétisée.

Nous sommes véritablement atterrés par les nouvelles rapportées dans la presse relatives à la possibilité d'une assistance ouverte à l'UNITA par un Etat membre du Conseil qui s'est donné le rôle de courtier de la paix en Afrique australe.

M. Lusaka

Les événements survenus en Afrique du Sud, à la suite de la politique de l'"engagement constructif", mettent en cause le rôle de l'interlocuteur. Cette puissance a-t-elle joué le rôle d'intermédiaire pour promouvoir la paix, empêcher Pretoria de commettre des actes de violence contre les populations de l'Afrique du Sud, de Namibie et de ses voisins, ou a-t-elle usé de son rôle pour faciliter et institutionnaliser la domination régionale de l'Afrique du Sud? Les termes "sécurité régionale" se sont révélés un euphémisme pour parler de la domination régionale de Pretoria. Le courtier intègre est-il devenu un instrument involontaire ou un agent actif d'un régime de la suprématie blanche?

La stratégie de Pretoria en Afrique du Sud comprend trois éléments : premièrement, une "défense avancée"; deuxièmement, la "déstabilisation"; et, troisièmement, une influence économique. Le premier élément de la stratégie de l'Afrique du Sud, la "défense avancée" implique l'occupation illégale de la Namibie, des attaques militaires, dont on a un exemple sont celles lancées récemment contre l'Angola, le Botswana et le Lesotho, et des menaces d'attaques militaires contre les autres Etats de première ligne. Le deuxième élément, la "déstabilisation", implique la fourniture d'un appui - armes, transports, moyens logistiques, communications, entraînement et financement - aux groupes d'insurgés dans les Etats de première ligne.

A la déstabilisation et à la défense avancée, Pretoria a ajouté la politique de l'influence économique à l'égard de ses voisins. Son objectif est de créer de nouvelles réalités politiques dans la région : bâtir un ordre politique plus conforme aux besoins perçus par le gouvernement blanc.

La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, dans un examen récent de la situation économique dans la région, a calculé que depuis 1980 la politique de déstabilisation de Pretoria a coûté à ses neuf membres une somme de 10 milliards de dollars des Etats-Unis, une somme qualifiée à juste titre de "coût de la déstabilisation".

Depuis plusieurs mois, la vague de fond de la protestation noire en Afrique du Sud défraye la chronique partout dans le monde. Alors que l'expression de la colère des noirs est devenue de plus en plus explosive, la répression étatique de Pretoria qui s'ensuit est devenue plus brutale. Ces événements dramatiques ont

M. Lusaka

grandement servi à dissimuler des événements encore plus importants qui ont eu lieu dans la région de l'Afrique australe, des événements qui traduisent la stratégie d'ensemble de Pretoria pour maintenir la domination blanche en Afrique du Sud.

L'acceptation ou le rejet sur le plan international des actes de l'Afrique du Sud doit émaner de gouvernements que l'Afrique du Sud ne peut contrôler et qui font l'objet de pression de la part de leurs propres électeurs.

Replacés dans ce contexte, les événements qui ont eu lieu en Afrique australe et dans les pays occidentaux revêtent une signification particulière. Les cycles de protestations des Noirs ont débouché sur une répression violente et des protestations accrues ont encouragé des campagnes et des manifestations dans les pays occidentaux - aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et dans les pays nordiques - dont l'objectif est de forcer les gouvernements et les sociétés qui traitent des affaires avec l'Afrique du Sud à exercer des pressions sur les plans économique et diplomatique sur Pretoria. Ces événements ont certainement desservi la campagne menée Pretoria pour obtenir une acceptabilité internationale, qui semblait tellement prometteuse pour le régime il y a environ un an. La contradiction même entre les besoins d'un contrôle politique national, l'hégémonie régionale et la légitimité internationale, que la stratégie en Afrique australe était censée résoudre, a dérangé les plans de Pretoria.

M. Lusaka

L'obligation qu'a le Conseil de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales est on ne peut plus claire. Il est impérieux qu'il réagisse face à des situations mettant en danger la paix et la sécurité, surtout quand sa propre autorité est sans cesse remise en cause. L'efficacité du Conseil dans ses tâches essentielles dépend de plus en plus, semble-t-il, des intérêts et de la politique de certains de ses Etats Membres, qui se trouvent être aussi les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, qu'ils considèrent comme un "allié géopolitique".

Il est clair désormais que le problème essentiel de la communauté internationale n'est plus de savoir comment amener le régime d'Afrique du Sud à changer d'attitude, mais plutôt comment obtenir un tel changement dans la politique des principaux alliés occidentaux de l'Afrique du Sud.

Certes, la communauté internationale a pu voir les principaux alliés occidentaux de l'Afrique du Sud condamner et rejeter publiquement chacune des manoeuvres de Pretoria visant à perpétuer son occupation illégale du territoire international de la Namibie. Cependant, ce que craignent le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, la South West Africa's Peoples Organisation (SWAPO) et le peuple de Namibie, c'est qu'en dépit de la condamnation officielle du prétendu "gouvernement intérimaire", de la question du "couplage", qui n'a aucun rapport avec le problème, et de l'utilisation du territoire namibien comme tremplin pour lancer des actes de sabotage, de terrorisme et pour envahir militairement les Etats africains voisins, les puissants alliés occidentaux de l'Afrique du Sud empêchent le Conseil de prendre les mesures qui s'imposent.

L'attitude du Conseil a contribué dans une large mesure à conforter le régime de Pretoria et à l'amener à plus d'intransigeance encore alors que c'est cette intransigeance que le Conseil cherche à vaincre. Par son inaction, l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales encourage le régime même qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité en Afrique australe.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie demande que soient imposées à l'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte. Les conséquences d'une telle décision ne seraient pas seulement économiques; en les imposant, on enverrait à Pretoria le message politique qui s'impose.

M. Lusaka

A court terme, l'impact de sanctions complètes à l'encontre de l'Afrique du Sud aurait des répercussions négatives sur l'économie des Etats de première ligne et le bien-être de nos populations mais, d'un autre côté, laisser l'Etat d'apartheid continuer à semer la terreur ne peut que perpétuer une situation des plus inhumaines.

Le 23 janvier de cette année, les bureaux du Conseil national des Eglises à Windhoek ont été détruits par un incendie délibérément allumé par les agents du régime sud-africain illégal en Namibie. Quelques jours auparavant, le 18 janvier 1986, une bombe a explosé à l'Ecole secondaire luthérienne de Oshigambo, dans le nord de la Namibie, causant des dégâts importants. Le 27 janvier 1986, à Katatura, un festival pacifique destiné à marquer l'Année internationale de la paix a été interrompu par une nuée de policiers sud-africains faisant usage de fouets et de gaz lacrymogènes. Pretoria ne reculera devant rien pour terroriser et réprimer ceux qui luttent afin de pouvoir vivre en hommes libres, à l'intérieur de frontières namibiennes propres, et ceux qui donnent asile à leurs frères et à leurs soeurs qui cherchent refuge dans les pays voisins.

La population d'Afrique australe vit quotidiennement ce que Nelson Mandela a écrit :

"Comme on peut le voir, nulle part le chemin de la liberté n'est aisé.

Nombre d'entre nous doivent passer et repasser par la vallée du spectre de la mort avant d'arriver au sommet de leurs aspirations."

C'est pour éviter ce qu'a dit Benjamin Moloise que nous luttons pour la justice, la liberté et la paix :

"Et demain,

Quand les moments difficiles viendront,

Où fuierons-nous?

Sur quoi bâtirons-nous l'avenir?

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VERMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion, hier, de vous féliciter pour votre accession à

M. Verma (Inde)

la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et de dire notre confiance en votre capacité à guider les travaux du Conseil.

Nous sommes réunis pour examiner une fois encore la situation en Afrique australe. Au fil des années, le Conseil de sécurité a consacré un temps et une attention considérables à débattre des diverses facettes de la situation qui va se détériorant en Afrique australe et qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Un nombre incalculable de réunions du Conseil de sécurité ont été convoquées pour examiner la politique d'apartheid du régime raciste d'Afrique du Sud, son occupation permanente et illégale de la Namibie contre la volonté du peuple namibien et de la communauté internationale et ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains voisins, indépendants et épris de paix. Au cours de la seule année 1985, sur 21 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, pas moins de 10 concernaient des problèmes dont le régime raciste d'Afrique du Sud est tenu pour responsable. Voilà qui montre bien la gravité de la situation régnant en Afrique australe et l'opposition croissante à la politique et aux pratiques du régime raciste.

La politique d'apartheid et les atrocités commises par le régime raciste en Afrique du Sud, exacerbées par l'imposition de l'état d'urgence, les arrestations aveugles, la barbarie policière, le musellement de la presse et j'en passe, ne sont que les derniers sursauts d'un système malade, détraqué, qui lutte pour ne pas disparaître. Le peuple courageux d'Afrique du Sud s'est réveillé. Le régime raciste devrait savoir que la terreur, la brutalité policière, l'assassinat d'êtres innocents, les arrestations et la détention arbitraires sans jugement, les enlèvements et la torture ne viendront pas à bout du courage indomptable de la majorité opprimée d'Afrique du Sud ni ne contiendront la marée inexorable de la résistance à l'apartheid. Tout récemment, le régime raciste a eu une fois encore recours à la vieille tactique qui consiste à diviser pour régner, cherchant à semer la discorde au sein des différents groupes ethniques et des différentes communautés. Il faut absolument que tous ceux qui sont opposés à l'apartheid serrent les rangs et luttent ensemble pour triompher de ce système.

M. Verma (Inde)

Le régime raciste de l'Afrique du Sud poursuit son occupation illégale de la Namibie au mépris flagrant de la volonté de la communauté internationale. En plus d'adopter toutes sortes de tactiques pour retarder l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, il accroît quotidiennement son agression et ses atrocités contre le peuple namibien. Le régime de Pretoria a continué de renforcer sa présence illégale en Namibie et a intensifié la militarisation du territoire, en en faisant une rampe de lancement pour lancer des agressions contre les Etats africains indépendants voisins et pour les déstabiliser. L'établissement en Namibie d'une administration illégale fantoche, au mépris de l'opinion publique mondiale, n'a fait que compliquer davantage la situation. Comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a déclaré dans son rapport du 6 septembre 1985 :

"mes récents entretiens avec le Gouvernement sud-africain concernant l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'ont fait apparaître aucun progrès." (S/17442, para. 12)

Le régime raciste a également déclenché une politique d'agression et de déstabilisation flagrante contre tous ses voisins. C'est ainsi que l'Angola, le Botswana et le Lesotho, qui sont tous des Etats indépendants et souverains, ont dû se présenter à plusieurs reprises devant le Conseil pour demander justice à la suite d'agressions non provoquées de la part du régime raciste.

La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Luanda en septembre 1985 a :

"Condamné la politique de terrorisme d'Etat pratiquée par le régime raciste de Pretoria contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins, qu'il s'agisse d'actes de sabotage, ou de l'entraînement, du financement et de l'infiltration de criminels et mercenaires dans le territoire de ces Etats souverains pour essayer d'y renverser le gouvernement légitime. Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé l'appui inconditionnel du Mouvement des pays non alignés aux Etats et aux peuples d'Afrique australe, et condamné une nouvelle fois le régime raciste de Pretoria pour ses actes d'agression répétés contre ces Etats." (S/17610, para. 73 et 74)

Etant donné que le régime de Pretoria a poursuivi sa politique de déstabilisation des Etats voisins en appuyant activement l'action des mercenaires

M. Verma (Inde)

contre la République populaire de l'Angola, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, dans un communiqué adopté à New York le 30 janvier 1986, a :

"une fois encore condamné le régime raciste et ses fantoches pour leur agression continue contre la République populaire de l'Angola et les efforts qu'ils déploient pour renverser son gouvernement légalement constitué."

Le massacre de personnes innocentes au Lesotho et au Botswana, et la destruction à grande échelle de leurs biens par les troupes sud-africaines ont été dénoncés à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité. Dans plusieurs résolutions, le Conseil a demandé au Gouvernement de Pretoria de verser des indemnités pour ces méfaits. Le régime raciste continue de bafouer les décisions de ce conseil.

Le régime raciste de Pretoria a annoncé de temps à autre de prétendues réformes. Il ne s'agit là que de simples tentatives pour tromper et induire en erreur l'opinion publique. Le régime odieux de l'apartheid ne peut être amélioré ni réformé. Il ne peut être qu'aboli. L'opinion publique mondiale devient de plus en plus consciente des dangers que représente la politique du régime de Pretoria. Des personnalités en vue, des parlementaires, des syndicalistes, des artistes, des étudiants et des sections croissantes de la presse ont manifesté leur indignation contre l'apartheid et les politiques répressives du régime de Pretoria.

Les espoirs que nous avons tous si fréquemment exprimés, à savoir que l'Afrique du Sud respecterait les résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité, ne se sont pas matérialisés. Avec son arrogance coutumière, l'Afrique du Sud a défié à plusieurs reprises l'appel de la communauté internationale et a commis une agression après l'autre, contre son propre peuple ou contre les Etats voisins. Ma délégation a toujours été convaincue que des sanctions obligatoires globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies sont la seule réponse efficace à l'obstination du régime raciste. Nous espérons que tous les membres du Conseil adhéreront à cette ligne de conduite.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DINKA (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, permettez-moi, monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations sincères pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je ne

M. Dinka (Ethiopie)

doute nullement que le Conseil profitera de votre sagesse et de votre vaste expérience.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour exprimer toute la gratitude de ma délégation à S. Exc. M. Li Luye, représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier.

Ma délégation a pris la parole devant ce conseil à maintes occasions et a présenté sa position avec toute la clarté voulue en ce qui concerne la situation instable qui règne en Afrique australe et les défis lancés par l'apartheid à la communauté internationale. Par conséquent, je m'attacherai aujourd'hui, aux événements récents qui, à notre avis, témoignent de l'aggravation de la situation dans la région.

Le soulèvement populaire qui a eu lieu en Afrique du Sud il y a plusieurs mois se répand comme un trainée de poudre à travers le pays et acquiert chaque jour une vitesse plus grande. La majorité de la population africaine s'est soulevée dans une rage justifiée parce que ses exigences légitimes sont méconnues depuis si longtemps par le régime minoritaire raciste de Pretoria et que ses appels réitérés à la communauté internationale ont systématiquement échoué à cause des actions de certains membres permanents de cet auguste organe.

Le régime fasciste a réagi au soulèvement des masses de façon prévisible. Lançant son appareil de guerre contre la population civile, il a eu recours à un terrorisme aveugle, à une échelle sans précédent. Par conséquent, des milliers d'écoliers, de vieillards et de femmes ont été brutalement assassinés. En fait, en ce moment même, alors que siège le Conseil de sécurité le meurtre insensé et l'oppression de la population africaine sur sa terre natale se poursuivent sans relâche.

M. Dinka (Ethiopie)

nous faut tous reconnaître que l'apartheid, qui repose sur le racisme, l'exploitation et l'injustice, ne peut pas être réformé; il faut l'éliminer.

Je manquerais à mes devoirs si je terminais cette brève déclaration sans commenter le fait le plus récent qui risque d'avoir des incidences sur la paix et la stabilité en Afrique australe et qui est par conséquent devenu une cause de grave préoccupation dans mon propre pays. Le Gouvernement et le peuple de l'Ethiopie socialiste sont profondément choqués et préoccupés par la réception que le Gouvernement Reagan a réservée au bandit mercenaire Jonas Savimbi, un représentant du régime raciste, qui se trouve actuellement aux Etats-Unis dans le seul but d'acquérir des armes pour mener ses activités terroristes contre la République populaire d'Angola.

Ce qui est le plus frappant à cet égard, c'est le fait que le Gouvernement des Etats-Unis a réservé à cet ennemi de l'Afrique un accueil présidentiel tout en sachant parfaitement bien qu'à sa vingt et unième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 18 au 20 juillet 1985, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est prononcée sans équivoque à ce sujet en déclarant :

"Toute ingérence américaine ouverte ou voilée dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, directe ou par tierces parties interposées, sera considérée comme un acte hostile dirigé contre l'Organisation de l'unité africaine." (A/40/666, p. 58)

Nous voudrions donc déclarer catégoriquement que cet appui sans équivoque au régime terroriste de Pretoria et au bandit mercenaire à sa solde est non seulement une preuve de manque de respect à l'égard des dirigeants africains mais constitue également un acte inamical à l'égard de tous les peuples d'Afrique. De même, il viole les principes de l'égalité souveraine des nations, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence - principes qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration des principes du droit international régissant les relations entre Etats.

L'Angola est un Etat souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, et n'a pas besoin que qui que ce soit avalise sa politique, intérieure ou extérieure. La souveraineté de l'Angola n'est pas à l'essai et ne saurait l'être. Il est inconcevable, voire présomptueux, à notre époque, qu'une nation, aussi puissante soit-elle, s'efforce de choisir pour une autre nation un système socio-économique

M. Dinka (Ethiopie)

sous lequel son peuple devrait vivre ou d'influencer le choix de ses amis. Aucune nation n'est omnisciente, infaillible ou toute-puissante au point de prétendre se lancer dans cette opération futile. En tout état de cause, aucune nation qui se respecte - et c'est le cas de la République populaire d'Angola - ne saurait accepter les diktats d'autres nations, indépendamment des sacrifices que cette prise de position honorable peut entraîner.

Il incombe, par conséquent, au Conseil de sécurité de lancer un appel à tous les Etats, y compris les Etats-Unis, pour qu'ils s'abstiennent de prendre toutes mesures qui pourraient constituer une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola et menacer la sécurité et l'intégrité territoriale de ce pays, et cessent immédiatement toute aide ouverte ou voilée, de quelque type que ce soit, à l'organisation mercenaire UNITA et au bandit Jonas Savimbi.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Ethiopie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous dire à quel point ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous sommes certains que votre expérience et vos talents de diplomate joints au fait que vous représentez un pays qui constitue un exemple dans l'histoire de la lutte pour les causes justes, sont le garant du succès des travaux du Conseil.

Qu'il me soit également permis de féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Li Luye, de la République populaire de Chine, pour la façon brillante dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

Je voudrais aussi, par l'entremise de la délégation des Etats-Unis, présenter nos condoléances aux familles des sept astronautes qui ont perdu la vie dans le récent accident de la navette spatiale "Challenger".

Le Conseil est réuni une fois de plus pour connaître de la situation en Afrique australe. Et nous nous posons à nouveau la question de savoir pendant combien de temps encore nous devons nous réunir, pendant combien de temps encore la situation en Afrique australe continuera d'être un foyer de tension et de préoccupation pour la communauté internationale. La réponse est toujours la même et elle est claire et accablante : jusqu'à ce que disparaisse à tout jamais le régime brutal de l'apartheid.

La répression croissante à l'intérieur, la politique incessante d'agression et de déstabilisation à l'encontre des pays voisins, l'occupation illégale de la Namibie - en d'autres termes, la situation de tension permanente en Afrique australe - sont le résultat de la politique d'apartheid pratiquée par le régime de l'Afrique du Sud, lequel, de par sa nature même, a besoin de faire régner la terreur pour survivre.

C'est pourquoi, face aux dernières manœuvres des racistes de Pretoria visant à tromper la communauté internationale, sous le prétexte de procéder à des "réformes" qui ne visent qu'à perpétuer le régime, le Conseil doit agir avec encore plus de fermeté. La communauté internationale ne doit pas chercher à "réformer"

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

l'apartheid mais bien s'attacher uniquement et immuablement à éliminer complètement et définitivement cet odieux régime.

L'aberration du système d'apartheid est devenue telle qu'il persécute et opprime les Noirs non seulement à l'intérieur de l'Afrique du Sud mais également au-delà de ses propres frontières.

Les pays de première ligne et les autres pays de l'Afrique australe vivent sous la constante menace de l'agression armée de l'Afrique du Sud, simplement parce qu'ils s'acquittent de leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés sud-africains qui fuient l'apartheid et vont chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas dans leur propre patrie.

L'apartheid, rejeton de l'impérialisme et frère du sionisme, partage avec ces derniers l'idée que ses frontières s'étendent aussi loin que sa puissance le lui permet. Selon cette conception, on commet des attaques à des milliers de kilomètres de Tel-Aviv, comme la récente attaque criminelle contre les bureaux de l'OLP à Tunis; on viole l'espace aérien et les eaux territoriales; on établit une "politique aérienne", en vertu de laquelle on s'arroge le droit d'intercepter et de détourner des avions, et ce totalement en marge et en contravention des lois et des traités qui régissent la navigation aérienne; on occupe la Namibie et on déstabilise tous les pays de l'Afrique australe. Selon la conception impérialiste que tout un continent est l'arrière-cour de Washington, on s'arroge le droit de déstabiliser et de renverser des gouvernements populaires en Amérique latine.

Il est clair que les politiques brutales du Gouvernement de Pretoria sont autorisées et encouragées par ceux qui, au mépris éhonté des résolutions des Nations Unies, entretiennent des relations commerciales, financières, militaires et diplomatiques avec ce régime.

Il importe de reconnaître que la pression en faveur d'une action internationale efficace contre l'apartheid ne fait que croître. Certains pays occidentaux importants ont commencé à prendre des mesures tendant à réduire leurs relations avec l'Afrique du Sud et ont exprimé leur appui à l'imposition de sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, bien qu'il continue d'être nécessaire d'agir avec plus de fermeté. En dépit de cela, la collaboration à tous les niveaux entre les Etats-Unis et le régime de l'apartheid se poursuit et demeure inchangée, tout comme se poursuit la politique hypocrite d'"engagement constructif".

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Le régime d'apartheid n'existerait pas, tout comme n'existeraient pas l'occupation illégale de la Namibie ni la menace constante d'actions militaires contre les pays de première ligne, non plus que ne seraient martyrisés des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en Afrique du Sud pour l'unique raison qu'ils désirent vivre dans la dignité, ni la situation explosive que nous examinons aujourd'hui, sans l'appui et sans la bénédiction que le Gouvernement des Etats-Unis accordent aux actions de Pretoria.

Nos peuples - le peuple sud-africain, le peuple namibien et tous les peuples de l'Afrique australe, le peuple palestinien et les peuples centraméricains - savent très bien qui est l'ennemi commun. En Afrique australe, il s'appelle Botha; en Angola, il s'appelle Savimbi; au Moyen-Orient, il s'appelle le sionisme; au Nicaragua, l'ennemi, ce sont les contras. Mais, dans tous les cas, l'origine, le cerveau et l'artisan ont pour nom impérialisme.

Les Etats-Unis, d'un côté, reçoivent avec tous les honneurs des criminels comme Savimbi et les ex-gardes de Somoza qui dirigent les contras; ils abrogent l'amendement Clark, allouent des millions de dollars à l'assassinat de nos peuples et qualifient de champions de la liberté les assassins de nos femmes et de nos enfants. D'un autre côté, ils se déclarent épris de justice et de paix et s'érigent en défenseurs des droits de l'homme et des libertés. Quels sont ceux que défendent réellement les Etats-Unis et contre quoi? En contrepartie de l'efficacité de la propagande et des valeurs proclamées devant les caméras de télévision, il y a la réalité déchirante du peuple de l'Afrique du Sud vivant sous l'apartheid, les liens de Savimbi avec Pretoria, le catalogue des vols et des meurtres commis par les gardes somocistes payés par le gouvernement Reagan pour renverser le Gouvernement légitime du Nicaragua.

Par contre, s'agissant du Nicaragua, les sanctions économiques, ça "marche", car, au Nicaragua, le peuple est au gouvernement, et cela représente une terrible menace pour la sécurité des Etats-Unis. Le prétexte selon lequel des sanctions ne doivent pas être imposées à l'Afrique du Sud parce que ce serait le peuple qui en souffrirait le plus n'est rien d'autre qu'une excuse pour continuer à appuyer le régime de Pretoria. Ce n'est rien d'autre qu'une manoeuvre grossière. Depuis quand les peuples sud-africain et namibien jouissent-ils des avantages économiques dont profite la minorité raciste? Depuis quand Washington se préoccupe-t-il du bien-être des Noirs sud-africains et namubiens?

M. Icaza Gallard (Nicaragua)

Face à l'injustice, à la répression et à la discrimination, les peuples se révèlent. Le Nicaragua est l'exemple vivant de ce que peut un peuple lorsqu'il décide d'être libre; il se dresse et va de l'avant et aucune force ne peut l'arrêter. Les peuples sud-africain et namibien, sous la direction de leurs avant-gardes héroïques, l'African National Congress of South Africa et la South West Africa People's Organization, avec lesquelles nous réaffirmons notre solidarité, se sont engagés sur la voie qui mène à la libération. Rien ni personne ne pourra les arrêter.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Nicaragua des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

En raison de l'heure tardive, je me propose, de lever la séance maintenant avec l'assentiment des membres du Conseil. La prochaine séance du Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu lundi, 10 février 1986, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 20.

